



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er avril 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 mars 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 avril 2001

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations - Prêts Locatifs à Usage Social d'un montant de
19.000.000 F et de 2.300.000 F Construction d'une maison de
retraite médicalisée de 85 chambres rue des Coteaux de Ribray à
Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,
Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

DELIBERATION D2011102001

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er avril 2001

Finances Ressources Financières

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts
et Consignations - Prêts Locatifs à Usage Social d'un montant de
19.000.000 F et de 2.300.000 F Construction d'une maison de
retraite médicalisée de 85 chambres rue des Coteaux de Ribray à
Niort**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale informelle,

Vu la demande présentée par la **Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** le 23 février 2001 tendant à obtenir la garantie de la Ville de NIORT pour deux prêts PLUS d'un montant de 19.000.000 F et de 2.300.000 F à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une maison de retraite médicalisée de 85 chambres sise rue des Coteaux de Ribray à Niort,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accorder sa garantie à la Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** à hauteur de 100 % du montant total des emprunts, soit 21.300.000 F, plus intérêts, frais et accessoires, dont les intérêts courus pendant la période de préfinancement et payés au terme de cette période, à contracter par la Société auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer la construction d'une maison de retraite médicalisée de 85 chambres sise rue des Coteaux de Ribray à Niort.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt N°1 :

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- Montant	:	19.000.000 F
- Taux d'intérêt annuel	:	4,20 %
- Durée totale	:	35 ans et 12 mois
dont durée du préfinancement	:	12 mois
et durée d'amortissement	:	35 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A, A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt N°2 :

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- Montant	:	2.300.000 F
- Taux d'intérêt annuel	:	4,20 %
- Durée totale	:	50 ans et 12 mois
dont durée du préfinancement	:	12 mois
et durée d'amortissement	:	50 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **autoriser le Premier Adjoint à signer** les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur, et la convention à passer avec ce dernier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Guillaume JUIN

[Ordre du jour](#)